



Réseau wallon
de Développement Rural

2e trimestre 2009

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Ruralités

Magazine n°2



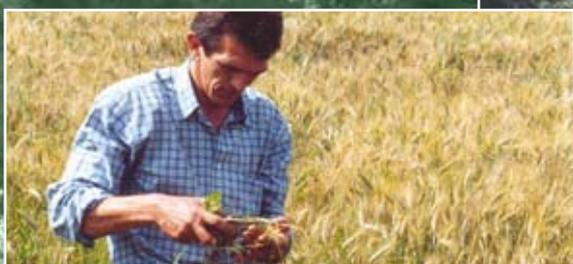
Regards croisés

p. 2



Le Réseau européen
de Développement Rural

p. 5



Retour à une certaine
qualité de vie

p. 12



RÉGION WALLONNE



Commission européenne



LEADER



Chers lecteurs,

Construit en deux parties, ce magazine a pour ambition de vous éclairer, d'une part, sur les cadres wallon et européen du développement rural et, d'autre part, sur les bénéficiaires du Programme wallon de Développement Rural (PwDR).

Le parti pris de notre équipe rédactionnelle est d'illustrer la mise en réseau par la présentation de démarches innovantes en Wallonie, de dresser le portrait de bénéficiaires du PwDR et de leurs projets. Des bonnes pratiques donc, des hommes et des femmes qui chaque jour contribuent au développement de nos forêts et campagnes...

L'actualité est également de mise. Quelles sont les questions que se pose la Commission sur les orientations à prendre après 2013? Que trouve-t-on sur le tout récent site internet du Réseau européen? Quels seront les sujets traités par les quatre groupes de travail du Réseau wallon? Les cinq derniers Groupes d'Action Locale Leader viennent d'être sélectionnés: qui sont-ils et où se situent-ils? Et enfin, quelles sont ces organisations qui composent la Commission permanente du Réseau? Découvrez le profil de quatre d'entre elles.

Bonne lecture !

La Cellule d'Animation du Réseau

Sommaire

Éditorial	2	
Regards croisés	2	
« On attend du Réseau une dynamique d'échanges et de concertation »		2
Actualités	4	
Développement rural en Europe: perspectives et évolutions		4
Le Réseau européen de Développement Rural		5
Démarches innovantes en Wallonie		6
Réseau wallon	8	
Un partenariat large		8
Axes	10	
Les aides du FEADER, une bouée pour forcer l'avenir		10
Retour à une certaine qualité de vie		12
« Le PCDR ouvre une malle d'opportunités de développement » ..		14
Les GAL ne manquent pas d'idées		16
Réseau des GAL	18	
Les quinze territoires Leader wallons		18
Boîte à outils	19	
Focus sur quatre membres de la Commission permanente		19
Informations pratiques	20	

« On attend du Réseau une dynamique d'échanges et de concertation »

Rencontre avec deux représentants de structures membres du Réseau rural wallon: Isabelle Jaumotte, conseillère auprès de la Fédération wallonne de l'Agriculture et Lionel Devaux, chargé de mission à Inter-Environnement Wallonie.

La Fédération wallonne de l'agriculture et Inter-Environnement sont devenus membres du Réseau rural wallon. Que peut-il apporter tant au niveau wallon qu'au niveau européen ?

Lionel Delvaux: Une évolution de la mise en œuvre du PwDR [Ndir: Programme wallon de Développement Rural] sur base des pratiques observées ailleurs. La mise en réseau des acquis et des expériences favorisera une analyse plus critique et une meilleure coordination entre membres. Connaître tout ce qui se fait au niveau régional est essentiel comme le fait d'échanger nos points de vue.

Isabelle Jaumotte: Il peut nous aider à connaître ce qui se passe et se fait dans les autres États membres où sont appliquées les mêmes mesures, mais pas toujours de la même manière, notamment en termes de type d'aides, de montants, d'exigences,... Ce sera intéressant d'échanger nos méthodes, de s'inspirer des bonnes pratiques. Au niveau wallon, il servira à connaître et faire connaître ce qui se fait.

Qu'attendez-vous du Réseau au sein de vos structures respectives ?

Lionel Delvaux : Chez nous, le PDR est le parent pauvre du temps consacré à notre mission. On espère qu'il participera à réduire les zones de tension existantes concernant, par exemple, la gestion chaotique des dossiers liés aux agriculteurs. Ce n'est pas notre rôle de nous investir en force. L'une de nos craintes est qu'il soit un animal ronronnant. On espère une vraie dynamique d'échange. Que le réseau mette en avant tous les enjeux et les données liés au territoire (eau, biodiversité, les agriculteurs, les zones Natura 2000,...), et mette en place une grande transversalité de la politique régionale.

Isabelle Jaumotte : On souhaite diffuser les bonnes pratiques et parvenir à développer des synergies. On ne défend pas tous les mêmes personnes et on n'a pas tous les mêmes intérêts mais le réseau peut permettre aux différents acteurs de la ruralité de mieux se comprendre. On promet une participation active. On aura pour rôle de motiver les agriculteurs, de les pousser à s'y investir. Et puis, pourquoi pas, envisager des projets communs.

Comment imaginez-vous une mise en réseau réussie dans les trois ans ?

Lionel Delvaux : Il existe aujourd'hui des situations problématiques qui devront être résolues. Il faut que ça roule d'un point de vue administratif. On a le souci de s'intégrer davantage dans les parties décisionnelles et pas se cantonner à remettre des avis. On espère un réseau efficace qui aidera à la réalisation de projets communs ; c'est le grand défi !

Isabelle Jaumotte : J'espère qu'on aura appris à utiliser les expertises, à mettre en commun nos acquis respectifs, à tenir compte de ce qui se fait ailleurs et à développer des projets ensemble. Le plus grand défi sera ce mélange d'intérêts respectifs. Si on peut améliorer des points du PwDR ensemble, on est preneurs. Il faut qu'on apprenne à peser les intérêts socio-économiques et environnementaux. Mais je n'attends pas qu'il fasse des miracles. J'ai une crainte vis-à-vis des groupes de travail qui rassembleront du monde : chacun aura ses exigences, ce ne sera pas simple. Il faudra y participer avec la volonté d'analyser et développer des idées.

On sait que les associations environnementales et les syndicats agricoles ont parfois des approches antagonistes très fortes sur certaines questions. Le Réseau favorisera-t-il une meilleure entente globale ?

Lionel Delvaux : C'est clair. Il n'existe à l'heure actuelle aucun espace de dialogue. On connaît le contexte des agriculteurs et les solutions qu'on propose sont, à nos yeux, des solutions acceptables. On peut parler d'une même voix, mettre en perspective les enjeux et prendre de la hauteur pour se rapprocher.

Isabelle Jaumotte : On est forcé de réagir face aux initiatives qu'ils prennent parfois. C'est notre rôle. Mais on est capable de faire des compromis. On tente d'améliorer les relations entre riverains et agriculteurs dans bien des cas. Même si ça ne leur rapporte rien, les impositions sont respectées. À titre d'exemple, les méthodes agri-environnementales (MAE) ont rencontré un beau succès auprès des agriculteurs. On ne va peut-être pas encore assez loin mais on avance.



Développement rural en Europe : perspectives et évolutions

Le Développement rural du début

Figurant dès 1957 dans le Traité de Rome, la Politique Agricole Commune (PAC) a réellement été mise en place en 1962. Elle reflète, à cette époque, le besoin d'augmenter la production alimentaire dans une Europe dévastée par la guerre. Rapidement, la PAC atteint l'objectif fixé d'autosuffisance alimentaire de la Communauté européenne, grâce à des outils garantissant le revenu des agriculteurs, accompagnant l'exode rural et la modernisation des exploitations. De ce fait, l'Union européenne devient le deuxième exportateur mondial de denrées agroalimentaires après les États-Unis. Cependant, des déséquilibres sont rapidement apparus et se sont accentués avec le temps. Victime de son succès, la PAC a connu plusieurs réorientations visant à corriger ses excès productivistes et ses effets néfastes sur l'environnement. Elle vit ainsi depuis le début des années 90 un processus de réforme.

À l'origine, la Politique européenne de développement rural est créée pour améliorer les structures agricoles. De sectorielle pure, elle deviendra territoriale, tout en conservant des préoccupations sectorielles fortes. Les évolutions de la PAC sont, en règle générale, des réponses à de nouveaux

défis (l'élargissement, par exemple), à des contraintes internationales et à des effets pervers des politiques menées (stock, dépenses budgétaires,...). Progressivement, le développement rural s'inscrit comme deuxième « pilier » de la PAC, tenant compte des rôles multiples que joue l'agriculture aux plans social et environnemental, et dans l'économie rurale. Une PAC qui prône une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement, maintenant la vitalité du monde rural et répondant aux exigences des consommateurs en matière de bien-être animal, de qualité et de sécurité alimentaire.

Développement rural 2007-2013

Les orientations stratégiques européennes présentées en 2006 se centrent sur quatre axes :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier : renforcer et dynamiser le secteur agro-alimentaire européen par le transfert de connaissance, la modernisation et l'innovation, la qualité et l'investissement dans le capital humain ;
- l'amélioration de l'environnement et du paysage : la biodiversité, l'eau, le changement climatique, le développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle ainsi que des paysages agricoles traditionnels ;
- la constitution de capacités locales pour développer l'emploi et soutenir la diversification de l'économie rurale ;
- la cohérence entre les axes présentés ci-dessus et la complémentarité avec ce qui se fait déjà à d'autres niveaux dans les secteurs mentionnés.

Bilan de santé de la PAC

Fin 2008, un accord politique sur le bilan de santé de la PAC a été conclu par les ministres européens de l'agriculture. L'objectif de cet accord « bilan de santé » est de moderniser, simplifier et rationaliser la PAC, afin de permettre aux agriculteurs de mieux réagir aux signaux du marché et relever de nouveaux défis.

Parmi l'éventail de mesures adoptées figurent :

- la suppression des jachères obligatoires ;
- l'augmentation progressive des quotas laitiers, avant leur disparition en 2015 ;
- l'augmentation de la modulation (réduction des paiements directs en faveur des agriculteurs pour affecter les fonds correspondants au budget du développement rural) ;
- l'aide aux producteurs laitiers installés dans les régions sensibles.

Joel Vandamme alimente la réflexion du Réseau

- Quel sera le futur budget de la PAC et, au sein de celui-ci, les poids relatifs des premier et deuxième pilier ?
- Quel équilibre entre les objectifs sectoriels et territoriaux du développement rural ?
- Quelles synergies et complémentarités avec les fonds structurels ?

Une enveloppe de 92 milliards d'euros est disponible. Elle sera complétée par 4 milliards d'euros sur base du bilan de santé de la PAC et du paquet de relance économique.

Perspectives

Joël Vandamme, représentant la Commission européenne lors du lancement du Réseau wallon, a abordé quelques éléments clés pour l'avenir du deuxième pilier. Il s'agit, selon lui, d'assurer le financement du développement

rural par la preuve d'une bonne utilisation des fonds et en démontrant notamment que l'on arrive à un point de convergence entre gestion des ter-

res et valeur des biens publics. D'où le besoin de cibler le soutien apporté et de rendre compte des résultats par un système de suivi et d'évaluation efficace. Il insiste également sur deux points importants: la recherche de synergies, d'effets multiplicateurs pour obtenir davantage de résultats, et la mise en réseau du local à l'euro-péen, qui permet de travailler ensemble et de profiter de l'expérience acquise par les acteurs du développement rural ici et ailleurs.



© Tr@me SCRL

Le Réseau européen de Développement Rural

Les missions du Réseau européen de Développement Rural (ReDR) sont centrées sur l'animation, la communication et la diffusion des bonnes pratiques repérées au plan européen.

Quatre structures principales

Le *Comité de coordination* rassemble les 27 États membres, représentés par des administrations, les Réseaux nationaux et des associations européennes. Ses missions sont d'assister la Commission européenne dans les activités de réseau (programme de travail, événements,...), d'assurer la coordination entre les partenaires et de mettre en place des groupes de travail.

Le *Sous-Comité Leader* est, quant à lui, un organe du Comité de coordination spécialement dédié à l'axe 4 Leader. Il traite donc de questions particulières comme la coopération transnationale.

On a beaucoup insisté sur l'importance de l'évaluation continue. Le Réseau abrite, à cette fin, un *Comité d'experts en évaluation* dont l'ambitieuse mission est d'accroître l'utilité de l'évaluation comme outil pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement rural.

Et enfin, les *groupes de travail*. Composés chacun de quinze membres désignés au sein des États membres par la Commission, ils abordent trois thèmes: l'identification des spécificités territoriales et des besoins dans les programmes

de développement rural, l'agriculture et économie rurale ainsi que biens publics et intervention publique.

Le Point Contact européen

Martin Law, membre du Point Contact européen (PCE), a présenté le 24 avril les tâches de celui-ci. Le PCE joue un vrai rôle de mise en réseau des Réseaux nationaux, il assure le secrétariat des quatre structures du Réseau et développe des outils d'échange et d'information.



© Tr@me SCRL



© Tr@me SCRL

Dernier-né du Réseau européen: le site web (<http://enrd.ec.europa.eu>), qui présente ses composantes et des liens directs vers les États membres ou les programmations Leader précédentes. À terme, une base de données, un intranet (forum,...) et des outils interactifs (recherche de partenaires coopération, expertise, contacts,...) seront également mis en ligne. À suivre...



Démarches innovantes en Wallonie

Lancer officiellement le Réseau wallon revient à se poser la question des projets existant déjà sur le territoire et ayant démontré des savoir-faire intéressants pour alimenter les travaux. Deux projets, choisis pour les domaines diversifiés qu'ils traitent et la visibilité de leurs résultats, sont présentés ici.

Le Centre d'Interprétation de la Rivière à Hotton

La création d'un Centre d'interprétation de la Rivière (CIR) à Hotton est réellement ancrée au territoire de la Vallée de l'Ourthe qui, par sa beauté naturelle et ses paysages, a une vocation touristique incontournable. L'identité du territoire est fortement liée à la pêche qui devient un facteur important de développement économique.

Le CIR valorise tourisme nature, ressources naturelles et pêche, et suscite ainsi des démarches de qualité liées à la rivière.

Un projet sur trois programmations européennes

Le CIR présente, depuis avril 2004, des expositions temporaires pour une

meilleure compréhension de la rivière. Les visites sont orientées sur l'éveil des sens, les ambiances sonores et visuelles, les explications anecdotiques et l'humour. Le CIR organise également des manifestations touristiques de découverte de la rivière ou des stages de pêche. Le CIR initie chez les visiteurs une prise de conscience par rapport à leur milieu et l'importance de le préserver, et redynamise la pêche en convaincant les plus jeunes de la pratiquer.

La dynamique CIR, ce sont 9500 visiteurs accueillis en 2008, une panoplie d'outils d'animation et des expositions tout au long de l'année. C'est également un projet de coopération initié sous Leader+ et qui se prolongera lors de cette programmation. Et, enfin, c'est une volonté de diminution progressive des subsides de manière à auto-financer le fonctionnement du CIR par les activités qu'il génère.

Les facteurs de réussite

Valérie Renard, responsable du CIR, explique le succès du projet par le respect de quelques règles de base :

- connaître le territoire et s'appuyer sur ses atouts ;

- intégrer des acteurs différents au projet (guides nature, bénévoles, associations de pêche,...) ;
- impliquer les élus et les partenaires locaux éventuels (privés et publics) ;
- innover, développer de nouvelles idées (*La pêche entre copines*) ;
- saisir les opportunités et s'adapter ;
- viser la pérennité du projet ;
- communiquer largement vers le territoire et au-delà.

Elle explique par ailleurs la plus-value de la coopération avec un partenaire français (Pays de Gâtine) et un autre Groupe d'Action Locale wallon (Terres de Hoëgne) par la mise en commun des énergies pour développer des outils (CD-Rom, hyperpaysage aquatique, BD didactique,...) et par la dimension européenne (échanges de stagiaires, tournées des expositions, découverte de territoires, colloques internationaux).

Plateau du Gerny : un pacte pour l'environnement et la gestion de l'eau

Situé au cœur de la Calestienne, entre Marche et Rochefort, le plateau du Gerny s'étend sur un territoire de

3.900 hectares dont 1.500 cultivés. Sur ce plateau naît la source de la Tridaine dont l'eau alimente directement le brassin de la célèbre Trappiste de Rochefort. L'avenir de la bière de Rochefort est donc étroitement lié à la qualité des eaux de la Tridaine qui, elle-même, dépend de la sensibilité du sol calcaire du Gerny à la pollution, notamment par les nitrates. Les moines de l'Abbaye Saint-Remy et les Villes de Rochefort et de Marche, sensibles à la préservation d'une eau de distribution saine et de qualité, se sont associés pour agir suite à l'apparition de projets de diversification agricole sur le plateau. Les trois partenaires ont financé une étude destinée à mieux connaître le profil du site. Celle-ci a débouché sur un « Pacte pour l'environnement et la gestion de l'eau », financé par la Région wallonne et mis en application avec l'aide du Centre d'Economie Rurale (CER) de Marloie. Jean-Noël Degeye, chef de projet au CER, a présenté ce 24 avril les grandes étapes du projet et les résultats obtenus.

La phase préalable d'analyse

L'analyse du Plateau du Gerny a revêtu plusieurs formes: d'abord caractériser les aspects physiques de la zone (évolution de la teneur en nitrate à divers endroits, analyses géologiques,...) et les modes cultureux (types d'exploitations,



© Centre d'Économie Rurale

assolement, suivi de la fertilisation et de la protection phytosanitaire,...) pour, dans un deuxième temps, mettre le doigt sur les pratiques à risques.

L'information et l'action

Muni de données d'analyse et d'un bilan des pratiques agricoles de la zone, le CER a entamé une phase de sensibilisation des agriculteurs. Ce fut l'occasion de dialoguer avec eux sur leur action et de déterminer quelles solutions alternatives existaient et étaient applicables sur la région. La phase de tests grandeur nature s'ouvrait...

L'Abbaye et la Ville de Rochefort se sont révélées des partenaires intéressants dans le financement de certains essais, notamment en raisonnement de la fertilisation azotée. D'autres actions ont été réalisées: la gestion de l'interculture pour mieux retenir l'azote, ainsi que la valorisation des effluents d'élevage par la biométhanisation ou le compostage. Une société coopérative (CER, IDELUX et les agriculteurs) de gestion d'une unité collective de biométhanisation et un réseau de chaleur a été créée.

Le partenariat public-privé a encore fait mouche pour protéger le ruisseau Entre Deux Falleux, ruisseau directement connecté à la Tridaine. Les agriculteurs ont clôturé, la Ville de Marche a réalisé les travaux, l'Abbaye et la Ville de Rochefort ont, quant à elles, apporté les fonds.

Le CER a également apporté une assistance technique au montage d'une filière d'orge brassicole regroupant dix agriculteurs du Gerny, un négociant, une malterie et l'Abbaye.

Perspectives

D'après Jean-Noël Degeye, les perspectives d'un tel projet se situent dans la participation au bon état des masses d'eau à risque du sous-bassin de la Lesse, en se basant sur un partenariat large et en travaillant à un accompagnement de proximité des agriculteurs. Un réel challenge puisque la Région wallonne doit atteindre les objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau d'ici 2015, et cela avec des budgets limités pour des projets de vulgarisation agricole tels que celui-ci.



© Centre d'Économie Rurale

Petit rappel historique

1996 : Vitrine de la Faune et de la Flore

1998-2001 : Rénovation de la Maison Godenir (Leader II)

2003-2007 : Création d'un Centre d'Interprétation de la Rivière (GAL Ourthe Moyenne – Leader+)

2007-2013 : Création et animation de produits touristiques nature et pêche (GAL Pays de l'Ourthe – Axe 4 Leader)



© Tr@me SCRL

Un partenariat large



La notion de Réseau implique que des individus ou des organisations, de façon volontaire, échangent des informations, des pratiques ou des biens, et qu'ils développent des actions conjointement, tout en gardant leur capacité d'autonomie. Cela suppose qu'il y ait entre ces individus ou organisations un intérêt, un enjeu ou un problème commun, et une structure qui permette les liens. Le Réseau lance quatre groupes thématiques ...

Quatre groupes thématiques sont pilotés par la Commission permanente du Réseau. Le contenu de leur programme de travail est en cours de création. Mais le voile peut déjà être levé sur les grandes questions qui y seront traitées. La mission de ces groupes sera d'organiser des temps de réflexion et d'aboutir à des recommandations de

mesures en formation, information, aides à l'investissement,...

Groupe 1 : Changement climatique et avenir de l'agriculture

Les pratiques agricoles et sylvicoles face au défi du changement climatique

Le changement climatique est une question centrale de la politique européenne avec plusieurs initiatives fondatrices récentes dont la publication d'un livre vert intitulé «S'adapter au changement climatique en Europe, des options pour agir dans l'UE».

Dans le cadre des accords internationaux, la Belgique a pris des engagements de réduction de ses émissions

de gaz à effet de serre. Au-delà d'une adaptation, c'est donc aussi une stratégie d'atténuation qu'il faut mener. Une stratégie d'atténuation qui rencontre d'autres enjeux comme celui de l'approvisionnement énergétique. Ces deux niveaux d'action (atténuation et adaptation) auront des conséquences sur les pratiques agricoles et sylvicoles en Wallonie.

Avenir de l'agriculture

La question de l'avenir de l'agriculture dans sa fonction de production alimentaire est souvent présentée comme industrielle ou familiale. Mais il n'y a pas consensus sur ce que recouvrent ces définitions. Quels sont les critères pertinents pour distinguer ces deux modèles? La notion de compétitivité est mise à toutes les sauces... sur quels

éléments ou critères se baser pour la déterminer? D'autres critères ne doivent-ils pas être mis en avant: gouvernance, éthique, démarche sociétale?

Le groupe de travail propose d'analyser les mesures d'aides aux jeunes agriculteurs et de vérifier de quelle façon elles répondent à ces différents critères, dans quelle mesure elles permettent de réellement faire un choix réfléchi entre deux orientations.

Groupe 2: Enjeux de la multifonctionnalité pour l'agriculture wallonne

Afin d'adapter les soutiens de l'agriculture européenne aux conditions de la concurrence élaborées par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), la Politique Agricole Commune (PAC) propose le découplage des aides à la production avec en contrepartie un soutien des revenus des agriculteurs pour l'entretien de l'espace rural et le respect de bonnes pratiques agri-environnementales (MAE). Les politiques de développement rural prennent de plus en plus en compte les questions d'environnement et de biodiversité.

Qu'entend-t-on par agriculture multifonctionnelle? Quelle en est la perception par les agriculteurs? Comment valoriser l'environnement sur un territoire en respectant l'ensemble des services qu'il rend (production alimentaire, filtration des eaux, biodiversité,...)? Quelles mesures, aides ou formations développer?



Groupe 3: Ville/Campagne, un mariage de raison et une gestion différenciée des territoires ruraux

Le monde rural est marqué par l'évolution des zones urbaines qui le bordent et qui diffusent des modes de vie et d'organisation sociale particuliers: installation de nouveaux habitants, vocations récréatives et touristiques des espaces. Les agriculteurs occupent une majeure partie de l'espace rural mais ils ne sont plus majoritaires dans la population, ni représentés dans les instances décisionnelles locales. Tous ces éléments amènent une redéfinition des usages de l'espace rural.

Le territoire peut aussi tirer des ressources liées à l'économie résidentielle ou à de nouvelles activités économiques liées aux services. Dans un contexte de plus en plus orienté par la compétitivité et l'attractivité, les «territoires» cherchent à se doter de tous les atouts possibles, à attirer chez eux le plus d'activités à la fois touristiques, économiques, culturelles, résidentielles,... et toutes les catégories d'acteurs possibles (investisseurs, candidats bâtisseurs, touristes,...).

Comment gérer les pressions sur le territoire? Comment faire face aux nouveaux enjeux: préservation du capital nature, gestion des paysages et du foncier, maintenir une équité sociale en terme de logement? Face à cette homogénéisation des fonctions des territoires, quelle devrait être la vocation des différents territoires? Comment tirer parti dans un rapport équilibré de cette proximité ville/campagne? Quels secteurs soutenir et comment le faire dans les économies périurbaines?

Groupe 4: Coopération transcommunale et intelligence commune des espaces ruraux (ou Innover)

De multiples outils de développement territoriaux existent en Wallonie. Cela implique de nécessaires liens et coordinations entre les dispositifs de développement territorial (PCDR, PCDN, A21L, PCM, GAL,...) si l'on veut avoir une plus grande cohérence en Région wallonne.

La notion d'intelligence du territoire représente la capacité à résoudre des problèmes qui se posent sur un territoire, la capacité à aménager et gérer un territoire d'une manière reconnue comme valable par les personnes concernées, ou encore comme la capacité à développer des projets. En sylviculture, par exemple, le morcellement des parcelles entre propriétaires privés, entre propriétaires privé et public, implique de développer une intelligence commune pour la gestion des massifs forestiers.

Quelles sont les pratiques liées à la transcommunalité? Comment sont conçus les dispositifs? Quels besoins de formations des animateurs de territoire?



Les aides du FEADER, une bouée pour forcer l'avenir

Valoriser la compétitivité de l'agriculture, des produits alimentaires et de la sylviculture, telle est la thématique de l'axe 1 mis en avant par le Fonds européen agricole pour le Développement Rural (FEADER). Cet axe est primordial dans la perspective de maintien d'une activité économique en zone rurale, où les secteurs agricoles et forestiers jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire. L'essentiel des

moyens est concentré sur les aides à la modernisation d'exploitations agricoles, sur l'installation de jeunes agriculteurs et la valorisation de leurs produits agricoles et sylvicoles. Ces mesures s'adressent à un large panel de bénéficiaires: aux opérateurs de formation et aux organisations professionnelles agricoles, mais aussi aux centres de compétences (mesure 111), aux jeunes agriculteurs s'installant

pour la première fois à titre principal et âgés de 20 ans minimum à 40 ans maximum (mesure 112), aux agriculteurs qui souhaitent moderniser leur exploitation (mesure 121), aux petites et moyennes entreprises (mesure 123), et aux agriculteurs producteurs primaires ou transformateurs de ferme (mesure 132).

La passion de l'agriculture

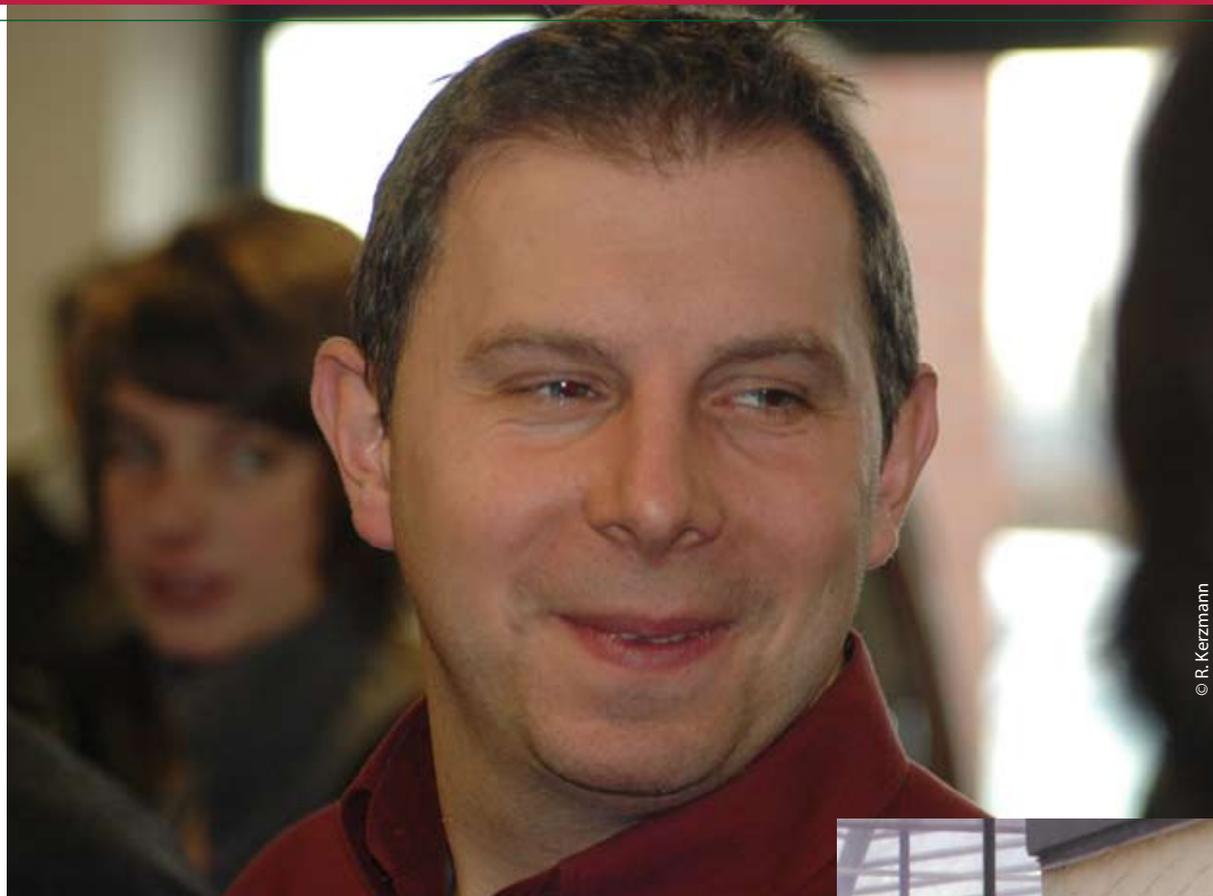
À la Fédération des Jeunes Agriculteurs, on bénéficie des aides du FEADER dans le cadre des formations qui incombent à la mission de l'association. Centre de formation pour les agriculteurs reconnu par la Région wallonne, elle propose trois types de cursus. Grégory Étienne, Secrétaire général, les décline: «Les cours A sont des remises à niveau agronomique et tournent autour de tout ce qui touche à l'exploitation agricole; les cours B ont un aspect plus législatif et visent à faciliter les démarches administratives. Ces formations peuvent paraître contraignantes mais elles sont le minimum requis obligatoire pour bénéficier d'aides à la reprise. Les aides sont une bouée de secours qui permet de se lancer». Dispensées par des professionnels, ces formations sont complétées par une troisième, dite de perfectionnement en certaines matières: la soudure, la nutrition du bétail, les soins,... «Ces formations gratuites concernent les agriculteurs, les aidants, les ouvriers ou employés du secteur agricole et les demandeurs d'emploi de 16 à 35 ans», précise-t-il. Dès septembre, la Fédération mettra en place des cours propres à l'agriculture biologique. «On est dans une démarche pro-active. 80% des produits bio sont actuellement importés, une demande existe, et on va la combler.» Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier dernier, des stages en exploitations agricoles complètent le cursus. «On se base sur le projet du jeune afin de l'orienter vers le stage le plus adéquat.



© R. Kerzmann

Marie-Laure, 25 ans, repreneuse d'une exploitation

Être née dans une famille d'agriculteurs et avoir envie d'y faire carrière est une chose suffisamment rare pour valoriser le parcours de Marie-Laure Bottelier, 25 ans, qui, à Horrues, a opté pour la reprise d'une partie d'exploitation à titre principal. «C'est ma passion, je suis née dedans. Après avoir travaillé un an en extérieur en tant qu'ingénieur agronome, j'ai compris que ce que j'aimais c'était la ferme, alors je me suis lancée. C'est du boulot, il ne faut pas avoir peur de s'investir», explique-t-elle. Installée depuis le 2 février 2008, Marie-Laure exploite une ferme traditionnelle où les vaches laitières, ainsi que la culture de la betterave et de la pomme de terre, occupent la majeure partie de son temps. «Les aides dont on peut bénéficier sont nécessaires, sans quoi je n'aurais jamais osé prendre de risque, surtout dans la conjoncture actuelle. Le dossier à remplir est contraignant, heureusement avec l'aide d'un conseiller – qui nous est imposé – tout s'est bien passé; mais, si notre dossier a été accepté, on n'a encore rien vu venir... C'est assez lent. Les emprunts, eux, il faut les payer.» L'aide dont cette jeune agricultrice bénéficiera bientôt est essentielle à la bonne marche de son entreprise. «Malgré ça, on est content d'être aidé: sans cela, on ne sauterait pas le pas.»



© R. Kerzmann

Trente stages effectifs ont déjà été suivis». Une ombre au tableau? «Le manque de subventions destinées au matériel. On se charge d'organiser des cours, de trouver les profs et les locaux, mais concernant le matériel nécessaire aux cours pratiques, c'est la débrouille. Une aide à ce niveau-là serait utile. De plus, on ressent fortement chez les agriculteurs le besoin de formations spécifiques d'une journée. Hélas, le système actuel ne le permet pas.» Grégory Etienne embraye sur la création du Réseau. Pour lui, c'est une bonne chose. «Fédérer nos compétences, nos acquis, distinguer quatre axes propres devrait permettre au secteur d'avancer. On verra.»

Soutenir la diversification

Enfin, gros plan sur le CARAH asbl, Centre de Recherche associé aux hautes écoles de la Province du Hainaut. Il comprend une ferme expérimentale et pédagogique, un service de recherche agronomique appliquée, des laboratoires d'analyses et d'essais spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'agroalimentaire, un service

comptabilité, d'économie agraire, de formation et d'information. On y accueille pour de courts séjours des familles, des stagiaires, des classes vertes. Le CARAH est au service des entreprises, des exploitations agricoles et sylvicoles et des particuliers. «On développe des techniques de diversification de la production et des projets d'aides technologiques. On dispose d'une fromagerie où l'on axe le travail sur les multiples transformations du lait. On dispense une formation aux techniques fromagères en soutien à la diversification de certaines fermes», explique Benoît Stephenne, responsable entre autres des formations et du volet horticole. «Les subsides viennent en aide aux formations. Les bénéficiaires des aides sont les agriculteurs qui jouiront des services proposés (formation, conseils de gestion,...)». À l'écoute du secteur, le CARAH est en veille constante afin de répondre aux besoins en formations. À propos du Réseau: «Si c'est pour réaliser quelque chose de constructif, pour tirer la charrette dans le bon sens, c'est parfaitement utile. Plus il y aura du monde pour identifier les besoins du secteur, plus on sera content».



© R. Kerzmann

Retour à une certaine qualité de vie

L'axe 2 du Programme wallon de Développement rural (PwDR) tend à respecter trois priorités, à savoir encourager la complémentarité de l'agriculture et de la sylviculture avec l'environnement, préserver et développer les zones agricoles et forestières à haute valeur naturelle, et enrayer le déclin de la biodiversité. Ces objectifs seront atteints en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement et en encourageant la restauration des zones naturelles les plus dégradées, mais aussi en préservant les paysages cultivés en zones défavorisées. Les mesures sont traduites en régimes d'aides financières et concernent les agriculteurs exploitant des superficies fourragères en zones défavorisées (code 212), les agriculteurs exploitants des prairies situées en zone Natura 2000 (code 213), les producteurs agricoles s'engageant dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures agri-environnementales (MAE, code 214) et les propriétaires forestiers qui s'engagent à respecter un certain nombre d'actions pour préserver l'intérêt biologique des peuplements de feuillus en zone Natura 2000 (code 224).



© R. Kerzmann



© R. Kerzmann

Reconversions réussies

C'est en 1997 que Dominique Malmédy, à la tête d'une ferme laitière traditionnelle dans le Condroz liégeois, décide de se tourner vers l'agriculture biologique. « La crise de la vache folle m'a fait douter. Deux ans plus tard, la crise de la dioxine donnait raison à ma reconversion », explique-t-il. Persuadé depuis longtemps des bienfaits d'une agriculture développée à l'aide de produits naturels, il rentre ses demandes d'aide à l'investissement. « Les subsides émanant des MAE m'ont surtout aidé à la reconversion du matériel spécifique à une agriculture bio. Ils m'ont aussi permis de réaliser des essais et compensé un peu le manque de rendement. Je produis principalement du lait de vache, de la viande bovine et des céréales. Faire du bio m'a forcé à revoir toute l'organisation de mon exploitation, qui tend vers une plus grande autonomie. » Le Réseau, il en a entendu parler... « Il peut être intéressant pour les échanges et les conseils. Il doit se pencher sur les vrais problèmes. On est faibles en matière de matériel génétique, reproducteurs de semences. Il faudrait travailler avec les universités pour développer des outils

de production bio. » 4 % à peine d'agriculteurs wallons profitent des aides existantes. « Les primes sont méconues, et puis il y a la pression sociale. » Selon lui, le découplage des primes par la Politique agricole commune (PAC) serait en partie responsable de la difficulté du métier à se remettre en question. « Certaines mesures sont aussi un frein à la ruralité telle qu'on la rêve. Pour quelques porcs, il faut une série d'autorisations décourageant l'éleveur potentiel. » Son mot de la fin ? « Faire de l'agriculture sans prendre de risque, en polluant moins et en étant soutenu financièrement me rend heureux et enthousiaste dans mon travail ! »

Petits et grands bénéficiaires

Pour Benoît Robert Baltus, fromager à Trois-Pont, l'élevage de moutons est né d'une volonté de se faire plaisir. Associé à un autre éleveur, il a récemment opté pour l'élevage de quinze moutons roux ardennais, race en voie de disparition. « Je ne suis pas un gros bénéficiaire des aides du FEADER [NdIR : Fonds européen agricole pour le Développement Rural] », confie-t-il. « Les aides sont petites mais non négligeables, elles m'ont permis

de développer des pâtures bio, et l'Université de Liège – qui développe un projet de réimplantation de ces moutons – a mis à notre disposition le cheptel. » En outre, le fromager devenu éleveur bio labellisé couple son projet à l'entretien d'une réserve naturelle voisine. « Plus personne ne s'en occupe. On va clôturer et y placer les moutons ; je déposerai une nouvelle demande de subsides pour la réalisation de haies et d'une mare ou deux. Ce n'est pas rentable mais j'aime ça. » Son regret ? « Le secteur des ovins est peu soutenu, il n'existe aucune filière de commercialisation. » Concernant la réserve naturelle : « elle nous a été mise à disposition mais c'est à nous de l'entretenir dans le respect de la faune et de la flore ». À terme, il espère bénéficier d'une aide environnementale liée au classement de sa réserve, qui pourrait être reconnue à haute valeur naturelle après un inventaire botanique.

Valoriser les MAE

Le circuit pédagogique pour la mise en place de MAE créé par le Centre de Technologies agronomiques de Strée est un exemple d'aide au développement rural durable. Ce centre autonome, unique en Wallonie, poursuit des objectifs pédagogiques et de recherches appliquées en agronomie et environnement depuis 1976. On y accueille des étudiants de tous niveaux et réseaux confondus. « Notre fil conducteur est l'orientation vers

une agriculture durable respectueuse de l'environnement », commente Christian Marche, Directeur du centre composé d'une ferme expérimentale, d'un hall de génie rural et d'un vaste domaine naturel. « On touche surtout les gens travaillant dans le domaine de l'environnement, les agriculteurs et les agents de la Direction Générale de l'Agriculture ». À l'aide des MAE, le centre a relancé l'élevage de la poule rousse ardennaise ainsi que la culture de la grande ortie. Il s'est aussi penché sur la fabrication d'une alimentation naturelle pour le bétail et a développé un système de biométhanisation. « Le circuit pédagogique informe sur la façon de mettre en place les MAE et comment les entretenir, il a un franc succès. » Le Centre se penche encore sur la réalisation d'une technique de culture d'arbre en champ. « On réfléchit pas mal aux MAE rentables pour l'agriculteur. C'est de cette façon qu'ils s'intéresseront à et investiront dans la nouvelle agriculture ». Le centre collabore en permanence avec des partenaires. Son avis sur le futur réseau rural ? « Je me réjouis qu'il se développe et parvienne à faire se connaître tous les partenaires de la ruralité, ça manque ! Il nous permettra de nous pencher sur des projets, les problèmes et avancer. Disposer d'un annuaire reprenant les coordonnées de l'ensemble des acteurs serait formidable ! Pourvu que chacun y apporte ses expériences afin de viser une agriculture raisonnée et durable. »



« Le PCDR ouvre une malle d'opportunités de développement »

Le milieu rural est une véritable mine d'or en matière de croissance économique, sociale et d'emplois. Le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) a décidé de soutenir via des aides directes ou des appels à projets l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et sa diversification économique. Les objectifs poursuivis par l'axe 3 visent, dans les exploitations agricoles, le soutien d'investissements nécessaires au développement de nouvelles activités en dehors de l'agriculture. Les bénéficiaires des mesures ne sont autres que les agriculteurs désireux d'investir pour diversifier leurs activités en dehors de l'agriculture (mesure 311), des entreprises qui répondent à la définition communautaire de la microentreprise (mesure 312) mais également toute structure de dimension transcommunale reconnue par le Commissariat général au Tourisme et active dans le tourisme de terroir et de village (mesure 313), ainsi que les communes disposant d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en cours et pour lesquelles la pertinence de la création d'un point multiservices a été établie (mesure 321). Les propriétaires privés ou publics de parcelles forestières situées en zone Natura 2000 peuvent

bénéficier la mesure 323. La mesure 331, quant à elle, s'adresse aux organisations professionnelles agricoles, aux organismes de formation, aux centres de compétences agréés. En Wallonie, il existe plusieurs exemples de projets mis en place dans le cadre de cet axe.

Des bénéficiaires patients

La commune de Anhée, près de Dinant, a établi son PCDR. Complétant les aides régionales par des subsides du Fonds européen agricole pour le Développement Rural (FEADER), elle a mis en route une maison multi-services alliant culture, accueil de la petite enfance et services à la population. « C'est un projet pilote », explique le bourgmestre, Luc Piette. « Ce projet émane directement de notre PCDR et a été approuvé par la Région il y a 6 ans ; il nous a fallu du temps pour convaincre les différents ministres concernés par le projet de signer la convention », poursuit-il. « On en est à 70% de la réalisation administrative du projet. Il s'agit d'une

Maison de la Ruralité rassemblant une crèche, une salle de spectacle, un espace numérique et un service centralisé à la population. Les corridors serviront de lieu d'expo. On a racheté ce bâtiment il y a 5 ans. Il nous reste à l'aménager, lancer les adjudications. Il ne sera pas ouvert avant l'automne 2011. » D'autres projets, comme la création de places communales, ont déjà été réalisés. La mise en



© R. Kerzmann

place du PwDR ouvre de nouvelles possibilités. « Il est regrettable qu'on ne puisse modifier le PCDR tous les deux ans car les projets, les idées sont en évolution constante. Par exemple, on dispose d'un camping désaffecté qu'on aimerait réhabiliter en zone

habitable. Ce projet entrerait parfaitement dans le PCDR, mais il nous faudra attendre avant d'introduire ce projet. La ruralité est un secteur en évolution constante, le PwDR a ouvert une malle de pistes, d'opportunités de développement à concrétiser », précise-t-il encore. Quant à la création d'un Réseau, Luc Piette n'est pas contre, à condition que les acteurs ne s'investissent pas d'un rôle supracommunal. « Les communes ne doivent pas se voir imposer des choses qui ne les concernent pas directement ; il faut être prudent. »

Autre réalité, à Chièvres, où la commune promeut l'intégration et l'implantation de petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre d'un atelier rural. « Il s'agira, mais pas avant un an, d'un bâtiment mis à disposition d'au moins deux entrepreneurs désireux de démarrer leur activité. Financé par le développement rural wallon, sa réalisation sera complétée par des fonds du FEADER ; le projet vient d'être accepté par le ministère », commente le bourgmestre Michel Miroir. « On veut mettre de l'espace à disposition des PME et promouvoir l'activité économique au sein de la commune. On investit aussi dans la rénovation rurale : rénovation de salles de village, d'ancienne école réhabilitée en bibliothèque, salle de musique, ... On veut faciliter la vie sociale des villages en réintroduisant de l'activité. Grâce au PwDR, on totalise près de 80 % de subsides sur certains



© Les plus beaux villages de Wallonie



© Commune de Chêvres

projets, on apporte le reste.» Le Réseau? «Je n'en ai jamais entendu parler, difficile de donner un avis. L'idée peut être bonne, faut voir.»

Valoriser les villages à leur demande

L'asbl Les plus beaux villages de Wallonie travaille depuis 15 ans dans le domaine de la valorisation du patrimoine et vise la protection de 24 beaux villages wallons labellisés à l'heure actuelle. Cette association est présente au sein de la Commission permanente

du Réseau. «Notre association bénéficie de subsides du PwDR via sa cellule animation, qui œuvre à mettre sur pied ou à soutenir des projets touristiques au sein des villages labellisés. Ce sont les villages qui font la demande et s'engagent à respecter une charte afin d'être reconnus Beaux Villages», précise-t-on à la cellule Gestion de projet.

Parmi les projets en cours, il y a la création d'un nouveau circuit d'interprétation audio-guidé et téléchargeable sur le site de l'association. «Ce circuit mettra en avant les sites et favorisera la professionnalisation des guides au sein des villages lors de l'opération annuelle «Un dimanche, un beau village», événement auquel participe une vingtaine de villages par an. Il s'agit d'une visite thématique, balade guidée ou animation diverse dans chaque beau village de mai à septembre. On y apporte notre soutien

en fonction des demandes.» Par ailleurs, l'association souhaite développer une nouvelle offre pédestre via la mise en route d'un circuit qui reliera les plus beaux villages d'une même région. «Nos projets sont en route mais on est encore en attente de l'arrêté, on ne dispose d'aucune modalité pratique, on avance dans le flou. C'est assez insécurisant.» Par rapport à l'existence du Réseau, ici, on est sceptique. «Lors de la première réunion, aucun atelier ne concernait le tourisme. À première vue, il s'agit d'un espace intéressant mais dans lequel le tourisme est laissé pour compte et c'est très regrettable.»



© Les plus beaux villages de Wallonie



Les GAL ne manquent pas d'idées

Petit tour d'horizon de quelques Groupes d'action locale (GAL) mis en place. Une chose est sûre : ils ont du pain sur la planche et ça ne leur fait pas peur.

L'axe 4 du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) découle du programme LEADER, qui a vu la création des Groupes d'action locale (GAL). Le nouveau programme veut renforcer leur stratégie de développement local en assurant le développement socio-économique de leur territoire par la création d'activités, de stratégies locales intégrées et d'emplois et une mobilisation durable des partenaires privés. L'axe 4 comprend des mesures d'aides accordées aux GAL regroupant des partenaires issus des secteurs public, privé et associatif, désireux de mettre en route des programmes de développement local. Ils ont en commun la volonté de développer principalement des stratégies et des synergies dans les domaines de l'agriculture, de la mobilité, de l'économie, de l'énergie, du tourisme, de la culture et du respect de l'environnement mais aussi du patrimoine et du bâti. Leurs idées ne

manquent pas et l'énergie qu'ils souhaitent y consacrer non plus. Le but poursuivi par chacun d'entre eux : une meilleure vie rurale et durable.

Le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne est né en décembre 2002 en se donnant pour objet la gestion d'une dynamique de développement rural et transversal initiée sous LEADER+. «Notre thème fédérateur est la valorisation des acquis et potentiels dans la Hesbaye brabançonne pour une dynamique durable et innovante», commente Marie Langhendries, en place depuis 2003. «Il regroupe Jodoigne, Incourt, Beauvechain, Orp-Jauche, Ramillies et Hélocine, soit 86,3% de superficie non bâtie. L'objectif du nouveau programme est de poursuivre les

partenariats et aller plus loin.» Le GAL s'articule autour de plusieurs thématiques. «Les projets prennent forme au sein de plateformes, de Groupes d'accompagnement». Ce GAL se penche actuellement sur la création d'une centrale de mobilité qui fédérerait les initiatives. Il veut aussi sensibiliser les



© Culturalité en Hesbaye



© R. Keizmann

membres sur le déplacement scolaire entre les entités et le co-voiturage organisé. «On a aussi développé un programme d'actions commun pour la semaine de la mobilité». Ce GAL bénéficie en plus du soutien de la Province du Brabant wallon. «Le centre culturel du Brabant wallon, par exemple, est le bras porteur de nombreuses de nos activités. Sous LEADER+, on a lancé un festival de théâtre en plein air mettant en avant les artistes locaux interprétant des textes issus de témoignages locaux. Il se tient au cœur de l'une de nos fermes carrées, caractéristique de notre région. Notre population est majoritairement originaire d'autres régions. Notre volonté est de renforcer le sentiment d'appartenance de notre jeunesse au territoire à travers des activités qui leur sont destinées.» L'avenir? «On aimerait assurer la pérennité de notre méthode de travail supra-communale et être reconnu par la Région wallonne comme territoire pilote. Le Réseau pourra peut-être nous y aider ; il est un signe d'ouverture qui nous permettra de confronter nos points de vue et nos intérêts.»

Un GAL transfrontalier pas comme les autres.

Gilbert Küpper est à la tête du GAL 100 villages – 1 avenir, l'un des premiers GAL créés lors de la programmation 2000-2006. Depuis sa naissance en 2002, ce GAL germanophone, positionné à St Vith, est actif dans le domaine de la valorisation des ressources locales. Il regroupe 30 mille habitants et cinq communes : Büllingen, St-Vith, Bütgenbach, Amel et Burg-Reuland. «On a créé une structure commune de valorisation des produits régionaux et participé à la promotion du bois dans la construction du bâti. À l'avenir, on veut poursuivre la promotion touristique via nos brochures «Paysages dévoilés» et la réalisation de nouvelles revues thématiques. On compte approfondir et élargir notre action avec d'autres GAL allemands et luxembourgeois, nos voisins directs.» Les projets du GAL sont nombreux. La sensibilisation des décideurs, des écoles et de la population à la qualité de l'eau est une des priorités majeures. «On pro-

jeté de valoriser la construction durable dans son ensemble. Dans le cadre d'un projet Interreg, on travaille à la création d'un centre de compétences qui offrira un service d'info-conseil à la population. Des initiatives pour favoriser une meilleure mobilité sont également en cours. On avance, on évolue.» Selon lui, le Réseau rural wallon est l'une des récompenses de LEADER +. «Il poursuit le même but que les GAL, placer enfin tous les acteurs autour de la table, c'est son point fort. On pourra y réfléchir aux positions communes à mettre sur pied et à communiquer aux décideurs politiques. C'est tout bon.»

De Nandrin à Clavier en taxi social

En Condroz, le GAL se nomme Pays des Condruzes, et c'est un nouveau territoire parmi les quinze sélectionnés pour la période 2007-2013. Jean-François Pêcheur assure le suivi du projet. Ce GAL regroupe les com-

munes de Modave, Marchin, Clavier, Anthisnes, Tinlot, Ouffet et Nandrin. Ses actions d'intervention visent plus précisément l'épuration des eaux, la mobilité durable, la gestion concertée du territoire, l'économie, le tourisme et l'agriculture. «Nos priorités sont la mise en place d'un taxi social comme service de proximité. On analyse les pistes de concrétisation. On souhaite aussi tendre vers un programme urbanistique et paysager commun aux entités ainsi que l'élaboration d'une Régie immobilière transcommunale qui faciliterait les démarches en matière de logement», confie-t-il. Enfin, le GAL condruzien espère faire naître une coopérative dans les métiers verts. D'autres actions à venir visent à valoriser l'intérêt patrimonial et paysager du Condroz. Le Réseau? «Il décroisonnera le secteur à tout niveau et offrira une vision plus large. L'apport de connaissances, l'échange de pratiques et la mise en place d'un travail d'équipe me semblent, à terme, être une aubaine.»



© R. Kerzmann

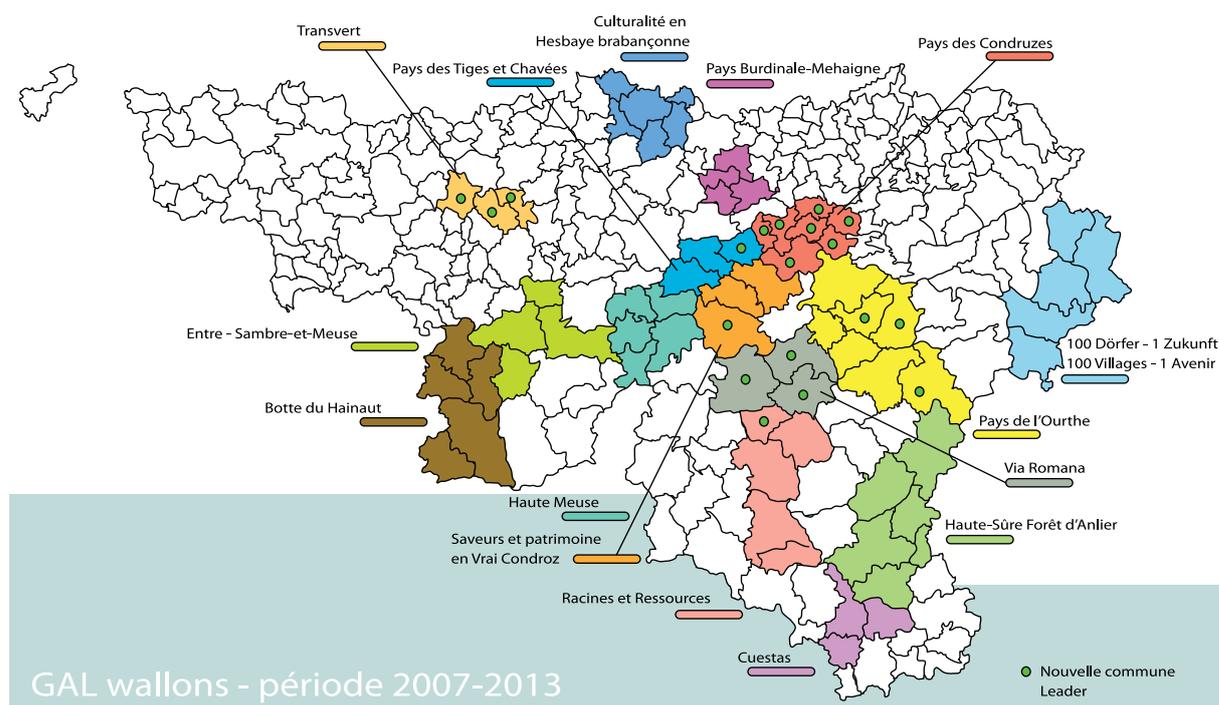
Les quinze territoires Leader wallons

La dernière vague de Groupes d'Action Locale (GAL) ayant été sélectionnée fin avril, les quinze territoires LEADER wallons sont au complet. Ce sont ainsi 69 communes qui s'enga-

gent via l'axe 4 à mener des projets transcommunaux de développement. Parmi ces quinze GAL, notons l'arrivée de trois nouveaux territoires (Pays des Condruses, Transvert et Via-

Romana) et l'extension de certains « anciens » à d'autres communes, comme c'est le cas pour le Pays des Tiges et Chavées qui s'étend désormais au territoire d'Ohey.

Nom du GAL	Communes	Mail
GAL 100 Villages - 1 Avenir	Amel, Bullange, Bütgenbach, Burg Reuland et Saint-Vith	gilbert.kuepper@wfg.be
GAL Botte du Hainaut	Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry	yves.denis@galdelabotte.be
GAL Pays des Tiges et Chavées	Assesse, Gesves et Ohey	migeotte.leaderplus@skynet.be
GAL Cuestas	Etalle, Meix et Tintigny	c.andre.cuestas@skynet.be
GAL Pays de l'Ourthe	Houffalize, La Roche, Rendeux, Manhay, Erezée, Hotton et Durbuy	coordination@paysourthe.be
GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies	culturalite@skynet.be
GAL Haute Meuse	Anhée, Yvoir, Dinant, Hastière et Onhaye	galhautemeuse@gmail.com
GAL Pays des Condruses	Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot	galcondruses@reseau-pwdr.be
GAL Entre-Sambre-et-Meuse	Gerpennes, Walcourt, Florenne et Cerfontaine	gal.sambreemeuse@skynet.be
GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier	Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Légglise, Martelange et Habay	donatien@parcnaturel.be
GAL Transvert	Seneffe, Les Bons Villers et Pont-à-Celles	leader@adl-pac.be
GAL ViaRomana	Rochefort, Marche-en-Famenne et Nassogne	info@paysdefamenne.be
GAL Racines et Ressources en pays de Semois, Lesse et Lhomme	Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint-Hubert et Tellin	mc.detroz@valbois.org
GAL Saveurs et patrimoine en Vrai Condroz	Ciney, Hamois et Havelange	gal.saveurs@gmail.com
GAL Burdinale-Mehaigne	Braives, Burdinne, Héron et Wanze	leaderphlaroche@yahoo.fr



Focus sur quatre membres de la Commission permanente

EDORA

EDORA est la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable qui défend les intérêts du secteur de l'énergie de sources renouvelables en Belgique. Elle regroupe les producteurs d'électricité et/ou de chaleur de sources renouvelables, des bureaux d'étude, fabricants, distributeurs, associations et centres de recherche. Elle assure la représentation du secteur en Wallonie mais aussi auprès des instances politiques et économiques, le suivi politique, juridique et économique des filières du secteur des Energies Renouvelables, l'organisation d'événements et de groupes de travail sur des thèmes transversaux.

Contact :
EDORA
Rue Royale, 35
1000 Bruxelles
Tél.: 02 / 217 96 82
www.edora.be

Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique ASBL

Cette association rassemble les institutions reconnues et subventionnées par la Communauté française. Elle a pour but de promouvoir et de défendre ces institutions. Elle vise à organiser un travail de réflexion et d'expertise concernant les centres culturels, à développer des activités de promotion, de coordination et de coopération entre centres culturels. Elle crée des synergies permettant aux institutions d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et du monde associatif à tous les niveaux de pouvoir.

Contact :
Association des Centres culturels
Rue Potagère, 7
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
Tél.: 02 / 223 09 98
www.centres-culturels.be

Nature, Terres et Forêts

La Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) et Nature, Terres et Forêts (NTF) ont fait le choix de mettre en commun leurs moyens respectifs. C'est NTF qui sera présent au sein de la Commission permanente. NTF représente et informe les propriétaires et gestionnaires forestiers privés belges, veillant à la sauvegarde de la forêt et au développement de la sylviculture. Elle conseille les propriétaires forestiers sur la production de bois de qualité en respectant les caractéristiques écologiques du milieu. Elle poursuit la mise en oeuvre d'une politique de gestion durable des forêts et leur promotion elle assure également un rôle de fédération professionnelle en représentant ses membres producteurs forestiers contribuant à l'approvisionnement en matière ligneuse de l'industrie du bois. La prise en compte des droits des propriétaires de surfaces agricoles est un point permanent d'attention du Conseil d'Administration de NTF, qui la suit de près et réagit aux irrégularités et injustices qui accompagnent chaque virement de bord de la réglementation de la PAC.

Contact :
SRFB - NTF
Galerie du centre bloc 2, 6^e étage
1000 Bruxelles
Tél.: 02 / 227 56 51
www.srfb.be

Les Gîtes de Wallonie

Depuis 1989, la Fédération des Gîtes de Wallonie a pour objectif la mise en valeur du patrimoine bâti et de la culture locale. Les Gîtes de Wallonie participent à l'émergence d'une solidarité durable basée sur la convivialité et la chaleur des échanges entre les gens. Les membres du réseau s'engagent à respecter une charte de qualité, des hébergements autorisés par le Commissariat général au Tourisme, une classification en épis pour le Tourisme de Terroir, en clefs pour les Meublés de vacances, un contrôle des hébergements. Les propriétaires bénéficient d'un programme d'encadrement et de formation continue adapté à l'exercice de l'activité touristique.

Contact :
Fédération des Gîtes de Wallonie asbl
Avenue Prince de Liège, 1/21
5100 Jambes (Namur)
Tél.: 081 / 31 18 00
www.gitesdewallonie.be

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax: +32 19 54 60 51
Courriel: info@reseau-pwdr.be
Site web: www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Daniel Burnotte: coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.

Courriel: d.burnotte@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 476 48 22 80

Emilie Bievez: plaque-tournante de l'information, elle s'occupe de la gestion administrative et logistique, ainsi que du Centre de Ressources.

Courriel: e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Cécile Schalenbourg: elle assure la coordination de la communication en coopération avec Qwentes, et apporte un suivi aux GAL en matière de coopération.

Courriel: c.schalenbourg@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 475 93 63 61

Stavroula Gatsou: chef de projet communication chez Qwentes et responsable de la production des outils de communication visuelle.

Courriel: s.gatsou@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 2 235 20 39

Benoît Delaite: il guide l'équipe dans l'élaboration d'un programme d'animation et apporte son soutien au Centre de ressources et à la Coopération.

Courriel: b.delaite@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 497 50 28 02

Daniel Wathelet: il apporte sa contribution en animation et expertise lors d'événements du Réseau.

Courriel: d.wathelet@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 495 77 33 28

Le numéro 2 de Ruralités est imprimé en 7500 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Régine Kerzmann, Tr@me SCRL, Qwentes-Kantor SA.

Éditeur responsable: Daniel Burnotte



Commission européenne



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.